

## Commune de HERMERAY

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° SDPC/2021-025

du 22/06/2021

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

Arrêté préfectoral

date 05 août 1986

aléa Mouvement de terrain

Arrêté préfectoral

date 02 novembre 1992

aléa Inondation

date

aléa

Les documents de référence sont :

DDRM

Consultable sur Internet

Arrêtés préfectoraux des 05 août 1986 et 02 novembre 1992

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPRt ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

date

effet

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

### 4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [ PPRm ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui  non

date

effet

date

effet

### 5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte  
zone 5

Moyenne  
zone 4

Modérée  
zone 3

Faible  
zone 2

Très faible  
Zone 1

## pièces jointes

### 5. Cartographie, remarques et observations

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

Pour le risque de pollution des sols, consulter le site de la DRIEE, <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date de parution :

Pour le Préfet,  
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

  
THOMAS LAVIELLE

## Maître d'ouvrage

Préfecture des Yvelines



Service Interministériel  
de défense et de protection civile  
Bureau de la prévention des risques  
et de la sécurité du public

1 rue Jean Rivaud  
78100 VESULLES Cedex  
TEL: 01 31 47 71 00

PREFET DES YVELINES



### Risques naturels:

PPRN approuvé ou prescrit ou arrêtés préfectoraux pris au titre de l'ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme

■ Périmètre de risque d'inondation

■ Périmètre de risque de cavité souterraine ou de front rocheux

■ Périmètre de risque retrait-gonflement des argiles

### Risques technologiques:

■ PPRt approuvé ou périmètre prescrit

■ Périmètre de risque technologique

### Limites:

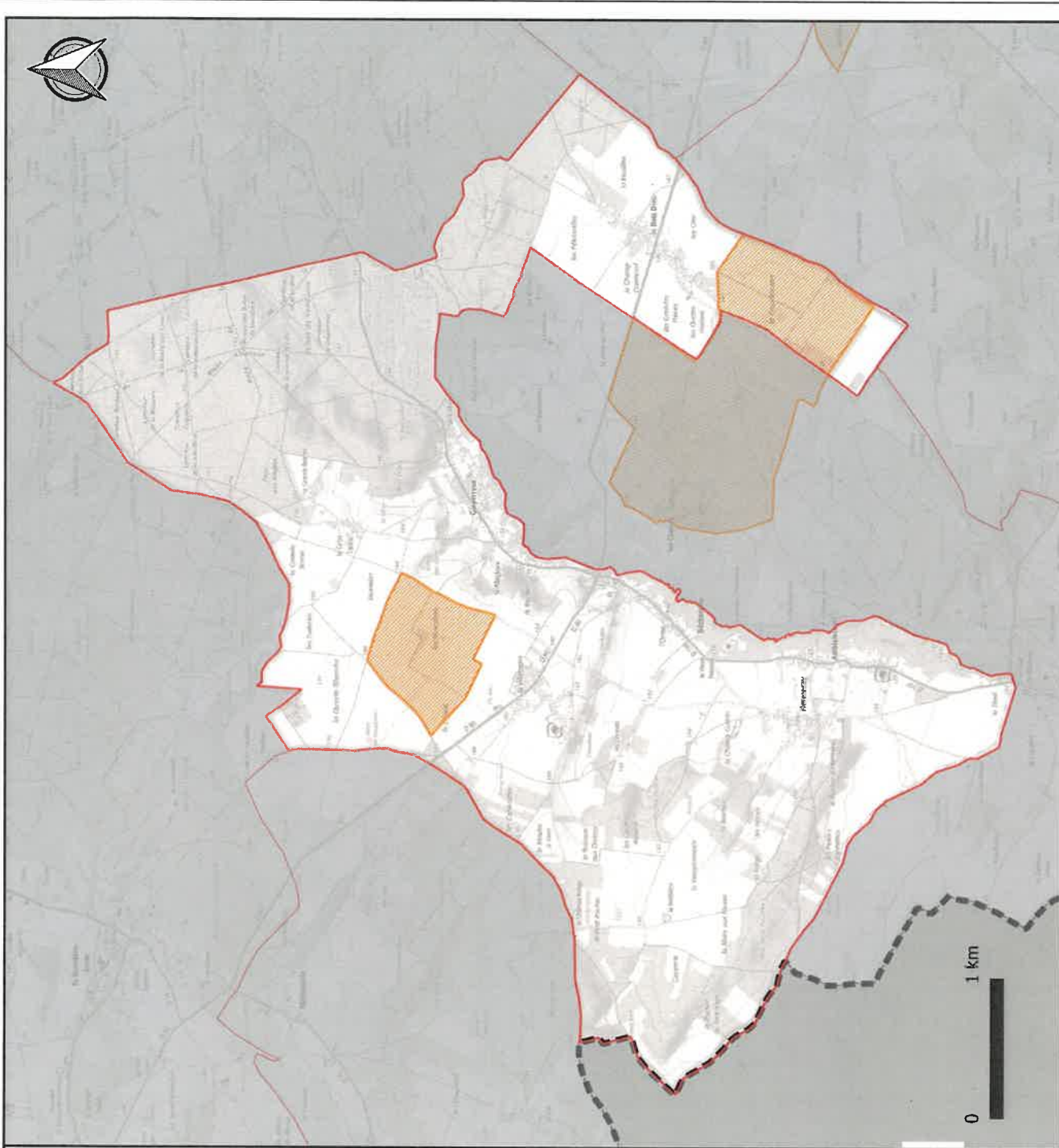
■ Communes

### Avertissement:

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

### Maître d'ouvrage

Direction départementale des territoires des Yvelines  
Service de l'urbanisme / Projets, risques et nuisances  
35 rue de la République 78100 VESULLES Cedex  
TEL: 01 31 47 33 00



PREFET DES YVELINES

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
Cartographie des risques naturels prévisibles et technologiques majeurs  
Département des Yvelines - Commune de **HERMERAY**

Source de données: PPRi et R.111-3 Inondation :  
DDT78, PPRn et R.111-3 mouvement de terrain :  
DDT78 et ICC, PPRt : DDT78 et DREEE-IdF  
Fond cartographique numérique: SCAN 250IGN - BD Cartho@IGN

Nomenclature: DDT78/PPRi/CTIS : US0107/ventousecuse  
Nomenclature: DDT78/PPRt : US0107/ventousecuse  
Village de Vesulles le 09

Diffusion: PUBLIC

Date: 17/02/2021

Échelle: (A3)